

1 Publication de l'avis d'enquête

La Marseillaise du 08 mars 2016

AVIS D'ENQUETE

portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société BUTAGAZ exploitant un centre d'emplissage de GPL situé sur la commune de ROGNAC

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 8 février 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société BUTAGAZ dont le siège social est situé au 47/53 rue Raspail 92594 Levallois-Perret exploitant un centre d'emplissage de GPL, sis RN 113 sur la commune de Rognac.

Le présent projet de PPRT a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation classées SEVESO seuil haut exploitées par la société BUTAGAZ à Rognac et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu. Il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.

Ce règlement permet d'agir sur :

- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant),
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Sont désignés en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Monsieur François DUDIEUZERE- Cadre supérieur de la SNCF en retraite, et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Georges JAIS Contrôleur Direction de la Banque du Développement Régional.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés :

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS 8001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux,
- auprès du sous-préfet d'Istres, Bureau de l'Economie, de l'Emploi et de l'Environnement avenue des Bolles CS 60004 13808 Istres Cedex,
- en mairie de Rognac -Hôtel de Ville 21 avenue Charles De Gaulle 13480 Rognac

- en mairie de Vitrolles, Direction Générale Adjointe de la Vie Citoyenne et du Développement Urbain, Bâtiment l'Azuréen- Arcade des Citeaux 13125 Vitrolles pour une durée de **36 jours, du lundi 7 mars 2016 au lundi 11 avril 2016 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Rognac siège de l'enquête et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Rognac dans les meilleurs délais. Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur François DUDIEUZERE recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de

ROGNAC
Hôtel de Ville 21 avenue Charles De Gaulle 13480 Rognac

- le lundi 7 mars 2016 de 9h à 12h
- le mardi 15 mars 2016 de 14h à 17h
- le mercredi 23 mars 2016 de 9h à 12h
- le jeudi 31 mars 2016 de 14h à 17h
- le mardi 5 avril 2016 de 9h à 12h
- le lundi 11 avril 2016 de 14h à 17h

VITROLLES
Direction Générale Adjointe de la Vie Citoyenne et du Développement Urbain, Bâtiment l'Azuréen- Arcade des Citeaux 13125 Vitrolles

- le lundi 7 mars 2016 de 14h à 17h
- le mardi 15 mars 2016 de 9h à 12h
- le mercredi 23 mars 2016 de 14h à 17h
- le jeudi 31 mars 2016 de 9h à 12h
- le mardi 5 avril 2016 de 14h à 17h
- le lundi 11 avril 2016 de 9h à 12h

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies de Rognac et de Vitrolles, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les maires de Rognac et de Vitrolles, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Istres quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "La Provence" et "La Marseillaise" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et **rappelé dans les huit premiers jours**.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les personnes responsables du projet sont :

- Monsieur Xavier NIEL Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - TEL 04 42 13 01
- Madame Gaëlle DUCHENE Direction Départementale des Territoires et de la Mer - TEL 04.91.28.43.72
- Monsieur Franck ZOULALIAN -Direction Départementale des Territoires et de la Mer - TEL 04.91.28.43.90
- Monsieur Patrick COUTURIER Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - TEL 04 91 83 63 19.

Marseille le 8 février 2016
Pour le Préfet
Le chef de Bureau,
Gilles BERTOTHY

La Marseillaise 8 mars 2016

1 Publication de l'avis d'enquête

La Provence du 08 mars 2016

acts : 04.91.84.80.19 - avis@laprovence-legales.com
laprovence-legales.com

Exemplaire de bureauicpedcldd [Email:pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr - IP:92.103.164.12]
Mardi 8 mars 2016

Annonces légales

Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

LA VIE DES SOCIÉTÉS

643293

CLAUDE LEVY JOAILLIER

Société à Responsabilité Limitée
capital de 108 000,- euros
Siège Social :
180, traverse des Jourdans
13400 AUBAGNE
SIRET : 341 654 002 00045

SOLUTION - RADIATION

La délibération de l'AGE du 2016, les associés ont décidé, en vertu de l'arrêté d'activité, de dissoudre ladite société à compter de ce jour, et de nommer comme liquidateur Monsieur LEVY Claude demeurant avenue des Jourdans - 13400 AUBAGNE. Le siège de la liquidation est le siège social de la société. La délibération de l'AGE du 2016, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné qu'il n'y a plus de créances à déclarer, le liquidateur a décidé la clôture de la liquidation à compter du jour de la présente. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC de MARSEILLE.
Pour avis

643293

Me Axel POULAIN
102, rue Grignan
13001 MARSEILLE

RECRI

Société civile
capital de 150 000,00 euros
siège social : 102 rue Saint Pierre
13005 MARSEILLE
CS MARSEILLE 449 725 969

Assemblée Générale réunie le 2015 a approuvé le compte de liquidation, déchargé Monsieur POULAIN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier qu'il n'y a plus de créances à déclarer, constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de la présente. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de MARSEILLE, en annexe au rapport de liquidation et des Sociétés.
Pour avis

643173

Office notarial
31 cours Pierre Puget
13006 MARSEILLE
Tel 04.91.37.13.50

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claude PELLETIER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Claude PELLETIER Marie-Laetitia PERFETTI Jean-Noël CAMPANA», le 8 février 2016, enregistré le 2 mars 2016 bordereau 272 case 1 ext. 1309 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 8 février 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société BUTAGAZ dont le siège social est situé au 47/53 rue Raspail 92594 Levallois-Perret exploitant un centre d'emballage de GPL, sis RN 113 sur la commune de Rognac.
Le présent projet de PPRT a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation classées SEVESO seuil haut exploitées par la société BUTAGAZ à Rognac et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.
Il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.
Ce règlement permet d'agir sur :
- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant) ;
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.
Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône. <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>
Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.36.40.00 / 42-68).
Sont désignés en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Monsieur François DUDIEUZERE - Cadre supérieur de la SNCF en retraite, et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Georges JAIS Contrôleur Direction de la Banque du Développement Régional.
Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.
Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés :
- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS 8001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux,
- auprès du sous-préfet d'Istres, Bureau de l'Economie, de l'Emploi et de l'Environnement avenue des Bolles CS 60004 13908 Istres Cedex.
- en mairie de Rognac -Hôtel de Ville 21 avenue Charles De Gaulle 13480 Rognac

ANNONCES LEGALES

65469

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX RÉGLEMENTÉS
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX**

AVIS D'ENQUETE

**PORANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE LA
SOCIÉTÉ BUTAGAZ EXPLOITANT UN CENTRE D'EMBALLAGE DE GPL
situé sur la commune de ROGNAC**

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 8 février 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société BUTAGAZ dont le siège social est situé au 47/53 rue Raspail 92594 Levallois-Perret exploitant un centre d'emballage de GPL, sis RN 113 sur la commune de Rognac.
Le présent projet de PPRT a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation classées SEVESO seuil haut exploitées par la société BUTAGAZ à Rognac et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.
Il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.
Ce règlement permet d'agir sur :
- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant) ;
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.
Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône. <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>
Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.36.40.00 / 42-68).
Sont désignés en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Monsieur François DUDIEUZERE - Cadre supérieur de la SNCF en retraite, et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Georges JAIS Contrôleur Direction de la Banque du Développement Régional.
Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.
Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés :
- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS 8001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux,
- auprès du sous-préfet d'Istres, Bureau de l'Economie, de l'Emploi et de l'Environnement avenue des Bolles CS 60004 13908 Istres Cedex.
- en mairie de Rognac -Hôtel de Ville 21 avenue Charles De Gaulle 13480 Rognac

65469

- en mairie de Vitrolles, Direction Générale Adjointe de la Vie Citoyenne et du Développement Urbain, Bâtiment l'Azuréen- Arcade des Citeaux 13125 Vitrolles

pour une durée de 36 jours, du lundi 7 mars 2016 au lundi 11 avril 2016 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Rognac siège de l'enquête et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Rognac dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur François DUDIEUZERE recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de

ROGNAC
Hôtel de Ville 21 avenue Charles De Gaulle 13480 Rognac
- le lundi 7 mars 2016 de 9h à 12h
- le mardi 15 mars 2016 de 14h à 17h
- le mercredi 23 mars 2016 de 9h à 12h
- le jeudi 31 mars 2016 de 14h à 17h
- le mardi 5 avril 2016 de 9h à 12h
- le lundi 11 avril 2016 de 14h à 17h

VITROLLES
Direction Générale Adjointe de la Vie Citoyenne et du Développement Urbain, Bâtiment l'Azuréen- Arcade des Citeaux 13125 Vitrolles
- le lundi 7 mars 2016 de 14h à 17h
- le mardi 15 mars 2016 de 9h à 12h
- le mercredi 23 mars 2016 de 14h à 17h
- le jeudi 31 mars 2016 de 9h à 12h
- le mardi 5 avril 2016 de 14h à 17h
- le lundi 11 avril 2016 de 9h à 12h

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies de Rognac et de Vitrolles, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les maires de Rognac et de Vitrolles, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Istres quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "La Provence" et "La Marseillaise" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

LA VIE DES SOCIÉTÉS

APPEL D'OFFRES

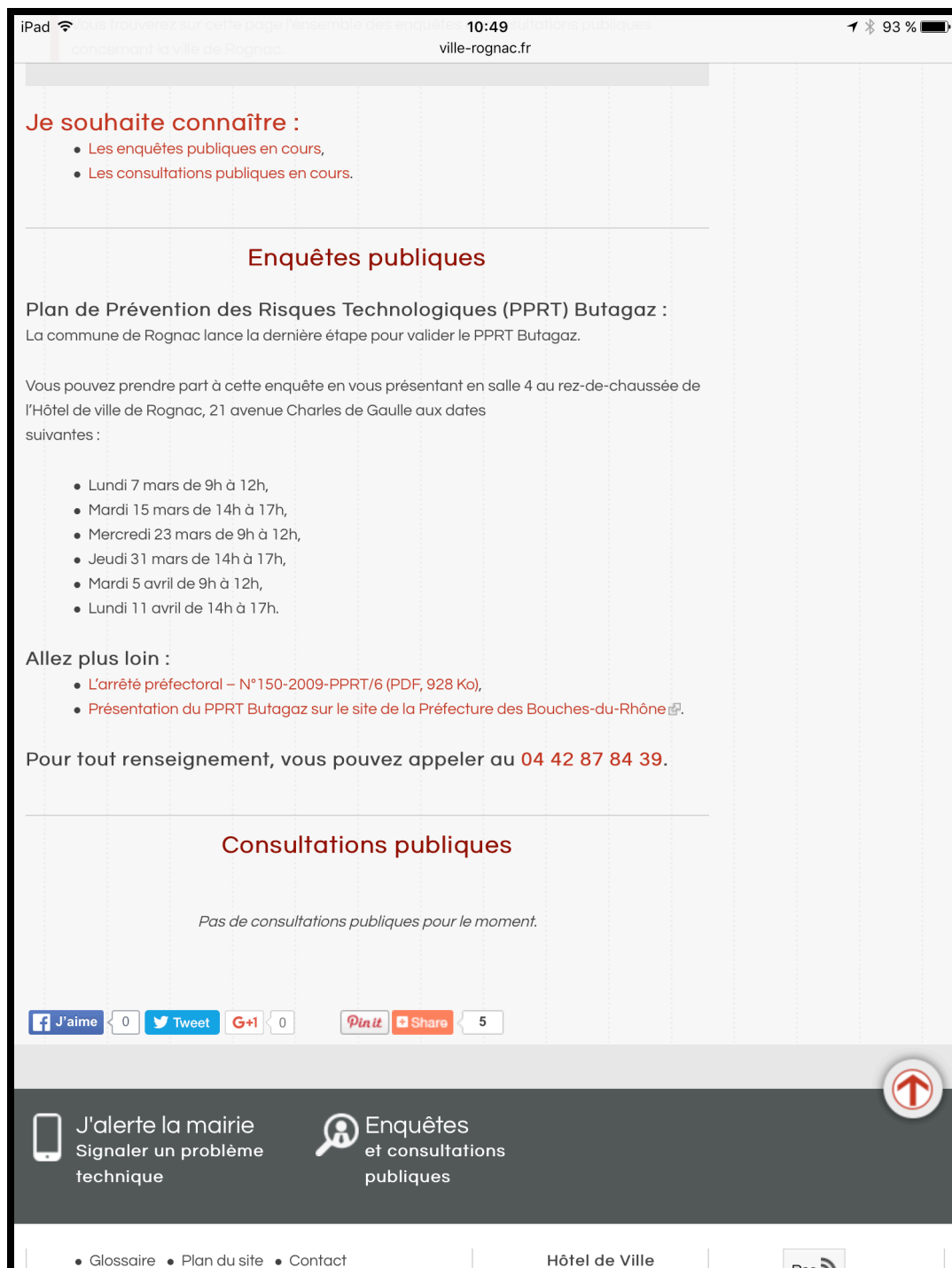
Rapport établi le 21 avril 2016 par François Dudieuzère, commissaire enquêteur.

Page 46 sur 52

2 Capture d'écran site internet de la préfecture

The screenshot shows a mobile browser interface on an iPad. At the top, the status bar displays 'iPad', signal strength, Wi-Fi, the time '14:41', and battery level '79%'. The browser address bar shows 'bouches-du-rhone.gouv.fr'. The main content area features the heading 'BUTAGAZ' in blue, followed by 'Communes de ROGNAC et VITROLLES'. Below this, there is a list of six items, each starting with a right-pointing chevron (>) and followed by a PDF icon and a document icon. The items are: 1. '> arrêté de prescription du pprt 10 novembre 2009 - format : PDF - 0,44 Mb'; 2. '> Arrêté de prolongation de délai de prescription du [PPRT](#) - format : PDF - 0,17 Mb'; 3. '> Arrêté d'ouverture d'enquête publique, en date du 8 février 2016, concernant le PPRt de la société BUTAGAZ - format : PDF - 0,44 Mb'; 4. '> Dossier d'enquête publique concernant le PRPT de la société BUTAGAZ Partie 1 - format : PDF - 7,40 Mb'; 5. '> Dossier d'enquête publique concernant le PRPT de la société BUTAGAZ Partie 2 - format : PDF - 10,35 Mb'; 6. '> Dossier d'enquête publique concernant le PRPT de la société BUTAGAZ Partie 3 - format : PDF - 2,45 Mb'. A horizontal line is visible at the bottom of the content area.

3 Capture d'écran site internet mairie de Rognac



4 Procès verbal de synthèse

François Dudieuzère
Commissaire enquêteur

Le 11 avril 2016

Objet : PPRT Butagaz,
Procès verbal de synthèse des observations formulées.

Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône,
Monsieur le Maire de Rognac
Monsieur le Maire de Vitrolles.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral N°150-2009-PPRT / 6 du 8 février 2016 les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête sont restés à la disposition du public du lundi 7 mars au lundi 11 avril 2016 :

- à la préfecture des Bouches du Rhône,
- à la sous-préfecture d'Istres,
- à la mairie de Rognac,
- à la mairie de Vitrolles.

J'ai tenu 6 permanences en mairie de Vitrolles et 6 permanences en mairie de Rognac.

Aucune observation n' a été formulée en dehors des heures de permanence et aucun courrier ne m'a été adressé.

Aucune observation n'a été formulée pendant les 6 permanences tenues à Vitrolles.

A Rognac 3 « personnes » sont venues rencontrer le commissaire enquêteur mais seule l'ASL Les Bories a formulé une observation écrite :

« L'ASL les Bories souhaite être membre de la commission de suivi pour le site Butagaz à Rognac, collège riverains des installations classées. »

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté préfectoral N°150-2009-PPRT / 6 du 8 février 2016 je vous remercie de formuler dans un délai de quinze jours vos observations éventuelles sur cette demande.

Le commissaire enquêteur

François Dudieuzère